

APPEL A CANDIDATURE

ANCIEN LOCAL SERVICE LOGEMENT

58, Rue Maréchal Joffre

13300 SALON-DE-PROVENCE





Parcelle :	0074	Propriétaire :	COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE
Section :	AN	Civilité :	F001
Surface (m2) :	252	Code :	13103*00063
Adresse :	RUE	Adresse :	0065 RUE MARECHAL JOFFRE
	MARECHAL JOFFRE	Code postal :	13300
Code :	131031270	Ville :	SALON-DE-PROVENCE

Parcelle cadastrale AN 0074

1- Potentiel commercial

a) Son exploitation actuelle : bien inoccupé

Montant du loyer mensuel : 1 000 euros/mois

Montant du loyer annuel : 12 000 euros/an

Eau et électricité à la charge du locataire après état des lieux et relevé de compteurs.

Le loyer sera révisé de plein droit, en fonction du bail et de sa durée, pour être augmenté ou diminué, suivant la variation du coût de l'indice, considérée par rapport à l'indice de base.

Le preneur s'engage à effectuer toutes les démarches administratives liées à son installation dans le local auprès des services de la réglementation administrative : demandes d'installation d'enseigne, demande accessibilité ERP ...

b) Ses possibilités d'exploitation

Afin de garantir la diversité de l'offre commerciale sur cette artère, certaines activités sont exclues dans le cadre de cette prise à bail.

- Les banques, assurances
- Les services immobiliers
- Salons de coiffure et d'esthétique
- Les opticiens
- Taxiphones/Cybercafé
- La restauration
- Bazar en tous genres

Le type d'activités recherchées :

- Métiers du numérique
- Bureautique informatique
- Loisirs créatifs
- Services

2 - Description du commerce

a) État des lieux

Le repreneur prendra les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent, sans pouvoir exiger de travaux.

b) Superficie et désignation du commerce

Le local commercial (cadastré AN 0074) se décompose comme suit :

Local en rez-de-chaussée avec accès direct par la rue Maréchal Joffre composé de trois pièces, trois débarras et WC.

Pour une superficie totale de : 128 m²

NB : Local loué en l'état

3 - Les conditions de location

- L'extrait K-Bis, de moins de 3 mois de la société ou les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de création
- L'inscription au répertoire du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou lorsque la société est établie dans un autre état membre de l'Union Européenne d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan
- Un visuel des aménagements extérieurs et intérieurs avec les agencements envisagés (l'Architecte des Bâtiments de France sera consulté pour avis) et le détail des travaux si nécessaire.
- Copie de la carte d'identité du gérant ou carte de séjour

Les conditions du choix du locataire

Concernant le choix du locataire, chaque candidat devra faire parvenir le dossier de candidature décrit ci-dessus auprès des services administratifs de la ville de Salon de Provence par courrier avec avis de réception :

ESPACECO
Mairie de Salon de Provence
146 boulevard Lamartine
13300 Salon de Provence

Réponse aux candidatures : les réponses à candidatures seront faites par téléphone et simultanément par courrier avec AR.

En cas d'appel à candidature infructueux l'appel à candidature sera affiché dans un délai de deux mois. En parallèle la ville se réserve le droit de mettre en place un bail précaire.